

NOTE D' INFORMATION – SERVICE MUSIQUE ET DANSE**Relative à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant - MUSIQUE****Décret n° 2015-641 du 8 juin 2015****EXERCICE 2020**

La consultation du collège musique donne lieu à deux sessions distinctes :

1. AIDES PLURIANNUELLES (renouvellement ou accès pour l'aide au conventionnement ou l'aide à la structuration) se déroulera les **15, 16, 17 et 18 OCTOBRE 2019** (clôture des dépôts : **lundi 2 septembre 2019***)

NB : toutes les équipes en renouvellement et en accès, structuration ou conventionnement, seront auditionnées.

2. AIDES AUX PROJETS se déroulera les **4-5-6-7 février 2020** (clôture des dépôts : **lundi 18 novembre 2019***)

*Aucun dossier ne sera accepté après cette date

NB : des auditions sont susceptibles d'être proposées aux équipes musicales, prioritairement celles qui n'ont jamais été soutenues par la Drac Île-de-France.

Modalités des demandes :

AIDES PLURIANNUELLES : le dossier de demande vous sera transmis par l'assistante musique Anne Bessero :

- pour les accès, à la suite d'un rendez-vous avec les conseiller.e.s musique référent.e.s, à l'issue de l'étude de recevabilité ;
- pour les renouvellements, après avoir été reçu par les conseiller.e.s musique pour le bilan de convention.

Les dossiers complets sont à retourner pour le **02/09/19** : aides pluriannuelles

AIDES AUX PROJETS : les équipes musicales qui souhaitent déposer une demande sont invitées à prendre l'attache de Anne Bessero (assistante des conseiller.e.s pour la musique) au n° suivant : 01 56 06 51 66 ou par mail : anne.bessero@culture.gouv.fr

Suite à ce premier contact, une fiche de demande de renseignements vous sera transmise. A l'issue de l'étude de recevabilité, les équipes musicales qui n'ont jamais été soutenues seront reçues par les conseiller.e.s musique référent.e.s.

Les dossiers complets sont à retourner pour le **18/11/19** : aides aux projets

Tous les dossiers seront envoyés aux équipes par courriel uniquement.

Le dossier est pris en charge par le logiciel Libre Office (logiciel libre à télécharger)

Le cachet de la poste faisant foi, tout dossier reçu hors délai ne pourra être présenté ET aucun délai supplémentaire ne pourra être accordé.

Les dossiers sont à retourner selon les modalités suivantes :

- o Un exemplaire papier à retourner à l'adresse de la DRAC :
DRAC Ile-de-France – service musique et danse – 47 rue le Peletier – 75009 PARIS
- o Un exemplaire par courrier électronique à anne.bessero@culture.gouv.fr et à procedures-idf@culture.gouv.fr

Important : **merci d'indiquer sur l'enveloppe s'il s'agit d'une première demande**

Tout document complémentaire (CD, DVD, clé USB, revue de presse etc.) peut être joint à l'envoi postal ; si vous souhaitez envoyer des extraits musicaux, merci d'utiliser zephyrin (site de téléchargement du ministère de la culture) : <http://zephyrin.ext.culture.fr/>